

## Questions orales

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE NOMBRE DE DEMANDES D'EMPLOI EMPÊCHANT  
L'EXCLUSION

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, comme un grand nombre de gens se voient actuellement supprimer les prestations d'assurance-chômage parce que les fonctionnaires de la Commission ne sont pas convaincus qu'ils ont cherché un emploi assez sérieusement, je voudrais demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration si ces gens ont été informés du nombre de demandes d'emploi qu'ils doivent faire par semaine ou par mois afin de pouvoir continuer à percevoir des prestations?

• (1450)

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, au cours d'entrevues et dans les renseignements qui sont communiqués aux requérants auxquels les prestations ont été supprimées pour cette raison, ces derniers reçoivent des conseils et de l'aide qui varient selon la localité où ils se trouvent et les emplois disponibles dans les divers secteurs et la réponse est tout simplement qu'ils en sont avisés.

**M. Orlikow:** Les requérants pourraient-ils recevoir le même genre de directives qui ont dû être données aux fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage qui appliquent cette nouvelle politique, afin d'avoir une idée de ce que l'on attend d'eux avant que le versement des prestations leur soit supprimé?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je pense que je viens de répondre à cette question, mais je l'étudierai à nouveau lorsque le hansard aura été imprimé.

[Français]

**M. l'Orateur:** Avant de donner la parole à l'honorable député de Lotbinière, qui a apparemment une ou plusieurs questions supplémentaires à poser à ce sujet, je donnerai la parole à l'honorable député de Saint-Jean-Est.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS

LA MENACE DE GRÈVE DES PILOTES DE LA CÔTE  
OUEST—LA POSSIBILITÉ D'UN RÈGLEMENT PAR LA  
MODIFICATION DU MANDAT DE L'ADMINISTRATION DE  
PILOTAGE

[Traduction]

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il rencontré les représentants des pilotes de la côte ouest en raison de la menace d'une grève imminente des pilotes de la Colombie-Britannique comportant des répercussions nationales et est-il prêt à s'entretenir avec eux des modifications du mandat ou des directives de l'Administration de pilotage de la côte ouest de telle sorte qu'elle puisse satisfaire aux demandes des pilotes de la Colombie-Britannique?

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai tout simplement reçu ce matin une demande de l'Association des pilotes de me rencontrer. Mon honorable collègue a été assez aimable de me donner avis de sa question. Je peux simplement revoir tout le cas pour m'assurer si mon intervention à ce moment-ci «déba-

[M. l'Orateur.]

lance» vraiment le pouvoir de négociation des parties en cause. Si telle n'est pas la situation, c'est avec plaisir que je recevrai non seulement les pilotes, mais aussi les autorités de l'Administration de pilotage de la Colombie-Britannique.

QUESTION RELATIVE À L'ACCIDENT DU «IRISH  
STARDUST» À ALERT BAY

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je désire également poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Est-il en mesure de nous informer si le vaisseau *Irish Stardust* était ou non sous le commandement d'un pilote canadien au moment de l'accident près d'Alert Bay, vers la fin de janvier? Dans l'affirmative, pourquoi le commandant lui a-t-il permis de continuer vers Victoria, étant donné l'état de la coque du vaisseau?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas si le vaisseau était ou non dans la zone où les services d'un pilote canadien sont nécessaires. Je vais vérifier, et je le dirai à l'honorable député demain matin ou demain après-midi, s'il le veut bien.

Quant au bateau, il est certain qu'on ne pouvait pas le laisser là où il était. Il fallait le diriger quelque part, et il a été dirigé vers Victoria. Je pense que les dommages ont été réduits au minimum, et je ne crois pas que l'on puisse se plaindre de la façon dont le ministère s'est comporté dans cette affaire.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre serait-il en mesure de nous renseigner prochainement au sujet de l'accident qui s'est produit il y a déjà environ deux mois?

**M. Marchand (Langelier):** Je crois, monsieur l'Orateur, que j'ai reçu à peu près tous les détails. Nous connaissons le coût définitif du nettoyage de la fuite d'huile. Il s'agit simplement de savoir ce qui sera payé par la société intéressée et par le gouvernement, et cela, je le dirai demain, en donnant la réponse au député au sujet du pilote.

**M. l'Orateur:** Je doute que la question posée par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich soit vraiment supplémentaire à celle qui avait été posée précédemment. Elle pouvait cependant se rapporter d'une certaine façon à la première question.

[Traduction]

Avant de passer au suivant, je crois que l'honorable député de Calgary-Centre a une question supplémentaire. J'espère qu'elle se rattache à l'une ou l'autre des questions qui viennent d'être posées.

LA MENACE DE GRÈVE DES PILOTES DE LA CÔTE  
OUEST—LE STATUT DE L'ASSOCIATION DES PILOTES DE  
LA C.-B. ET LA DIRECTION DES COALITIONS

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et est complémentaire à celle posée par le député de Saint-Jean-Est. Comme le ministre des Transports et je crois également le ministre du Travail viennent de dire que l'Association des pilotes de la Colombie-Britannique constitue effectivement une société et,